

ASEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DU 24 MAI 2017 - RÉSUMÉ DU PROCÈS-VERBAL

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de l'assemblée
2. Vérification du quorum (règlement 1.3) respecté : 81 membres en règle.
3. Adoption de l'ordre du jour adopté par RÉSOLUTION AGA 2017-01
4. Procès-verbal de l'assemblée générale annuelle 2016
 - 4.1 Adoption par RÉSOLUTION AGA 2017-02
 - 4.2 Affaires en découlant : aucune
5. Présentation du rapport général de la corporation par la présidente
6. Rapport financier par le trésorier Adopté par RÉSOLUTION AGA 2017-03
7. Ratification des actes du CA Acceptée par RÉSOLUTION AGA 2017-04
8. Nomination d'un vérificateur par le CA Adopté par RÉSOLUTION AGA 2017-05
9. Alliance culturelle : la suite des choses
 - 9.1 Réflexions du conseil d'orientation

Résumé des réflexions du conseil d'orientation du 2 mai dernier concernant la difficulté de trouver une relève bénévole. Il est suggéré d'annoncer les postes vacants sur le site web et dans les journaux. On souligne l'importance d'accueillir davantage les nouveaux membres.
 - 9.2 Prévisions budgétaires

Le trésorier présente ses prévisions budgétaires jusqu'en 2021, date à laquelle l'aide financière décroissante de la Fondation Berthiaume-du-Tremblay prendra fin. Il faut donc trouver des revenus additionnels. Comparativement aux frais des organismes similaires (adhésion, coût des conférences et cours), il ressort que nos tarifs (cours et adhésion) sont très concurrentiels. Le coût des conférences est beaucoup plus élevé que ceux décidés par le CA pour l'Alliance culturelle à compter de septembre.
 - 9.3 Parole aux membres

Nombreuses questions et discussion de plusieurs minutes sur la décision du CA d'annuler la gratuité des activités du mercredi vs sa suggestion de conserver la carte de membre à 40 \$.

La décision du CA de réduire les privilèges accordés aux bénévoles est bien acceptée; l'importance demeure cependant de souligner leur implication par l'organisation d'une activité de reconnaissance qui pourrait être moins dispendieuse.
10. Fixation de la cotisation annuelle à 40 \$ par RÉSOLUTION AGA 2017-06
11. Divers (nil)
12. Élection au conseil d'administration
Jocelyne Baril et Jean-Yves Bergeron déclarés élus pour un mandat de deux ans.
13. Questions et commentaires des membres
Bien renseigner les membres sur les changements à venir et leur nécessité.
La satisfaction générale constatée est un signe d'une bonne gestion et doit être considérée comme une marque de reconnaissance envers l'organisation.
14. Levée de l'assemblée par RÉSOLUTION AGA 2017-08